



**Communiqué de Presse du 19.10.18**  
**→ Signature officielle**



**Le 27 mars 2018, le Ministre de la Cohésion et des territoires annonçait le nom des villes réparties dans toutes les régions de France qui étaient retenues pour le programme national Action Cœur de Ville.**

La Ville de Lunel a été retenue parmi les 222 communes bénéficiaires du programme national Action cœur de ville. Ce nouveau dispositif vise à apporter un soutien au développement des « villes moyennes », considérées comme un maillon indispensable de la structuration du territoire français, entre l'espace rural et les grandes agglomérations. Il doit aider ces communes qui ont une fonction de centralité au sein de leur bassin de vie à renforcer leur « cœur de ville ».

Ce programme, doté d'un budget prévisionnel d'environ 5 milliards d'euros sur une durée de cinq ans, est principalement abondé par l'Agence nationale de l'habitat, la Caisse des dépôts et consignations et Action logement.

Ce nouveau dispositif vient compléter les autres dispositifs dans lesquels la Ville de Lunel s'inscrit pour mener une politique de requalification urbaine de son centre-ville depuis une quinzaine d'années.

Ce lundi 22 octobre 2018 à 15h, se déroulera la signature officielle de la convention Action Cœur de Ville de Lunel en présence du Maire de Lunel et Président de la CCPL, du préfet de l'Hérault et des représentants de la Caisse des dépôts et consignation, d'Action Logement, de la CCI et de la Chambre des Métiers.

***L'ESSENTIEL :***

**Signature officielle de la convention Action Cœur de Ville de Lunel**

Lundi 22 octobre 2018 à 15h  
Espace Castel – Salle de La Rotonde – 173 rue Marx Dormoy

Renseignements : Service Politique de la Ville – ☎ 04 67 87 84 30 & [www.lunel.com](http://www.lunel.com)

---

**+ d'informations : 04 67 87 83 69 (Service Communication) – [mairie@ville-lunel.fr](mailto:mairie@ville-lunel.fr) – [www.lunel.com](http://www.lunel.com)**

---